

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1032^e séance, tenue le mardi 11 mai 2010,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Gilles Trudeau; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont, un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron, le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry, le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Maude Larente; un chargé de cours : M. Najib Lairini.

Invités : Pour les délibérations CE-1032-5.1 et CE-1032-6.1 à CE-1032-6.4
Mme Marielle Ledoux, directrice, et
Mme Irène Strychar, professeure titulaire, Département de nutrition de la Faculté de médecine
Pour les délibérations CE-1032-6.5 à CE-1032-6.7
M. Patrick Du Souich, directeur, Département de pharmacologie de la Faculté de médecine

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Yves Langelier, M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : des officiers de la Faculté des arts et des sciences, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jane Jenson, M. Laurent J. Lewis; les étudiants : M. Mathieu Lepitre, M. Robert Martin; les observateurs : M. Pierre Chenard, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, M. Jean-Louis Richer.

PRÉSIDENT : Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Journaliste *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président souhaite la bienvenue à Mme Maude Larente, étudiante au Département des littératures de langue française de la FAS, et à M. Mathieu Lepitre, étudiant à la Faculté des sciences infirmières, qui siégeront à la Commission des études comme membres étudiants; le Conseil de l'Université procédera à leur nomination lors de sa séance du 17 mai prochain, sur recommandation de l'Assemblée universitaire.

MM. Gilles Trudeau et André Ferron signalent qu'il s'agit de la dernière réunion du président, M. Jacques Frémont, *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, ainsi que du vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, qui termineront leur mandat au 31 mai. Ils souhaitent souligner leur contribution aux travaux de la Commission.

CE-1032-1

ORDRE DU JOUR

CE-1032-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1031^e séance tenue le 27 avril 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de médecine — Département de nutrition
 - Modifications au programme de Baccalauréat en nutrition

6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de médecine — Département de nutrition
 - Modification à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme en nutrition
 - 6.2 Faculté de médecine — Département de nutrition
 - Modification au répertoire et à la structure du programme de D.E.S.S. (nutrition)
 - 6.3 Faculté de médecine — Département de nutrition
 - Refonte du programme de M.Sc. (nutrition—professionnelle)
 - 6.4 Faculté de médecine — Département de nutrition
 - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (nutrition—recherche)
 - 6.5 Faculté de médecine — Département de pharmacologie
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire du programme de M.Sc. (pharmacologie); création d'une modalité avec travail dirigé à l'option « Pharmacologie clinique »
 - 6.6 Faculté de médecine — Département de pharmacologie
 - Création d'un programme de D.E.S.S. (pharmacologie clinique)
 - 6.7 Faculté de médecine — Département de pharmacologie
 - Création d'un Microprogramme en pharmacologie clinique
 - 6.8 École Polytechnique
 - Création d'un Microprogramme en hydrogéologie environnementale
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1032-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1031^e SÉANCE CE-1032-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1031^e séance tenue le 27 avril 2010, tel que présenté.

CE-1032-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1032-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1031^e séance a été déposée en séance; la secrétaire générale en fait la présentation.

CE-1032-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1032-4

CE-1032-4.1 Bilan des opérations de rattrapage CE-1032-4.1

En l'absence du registraire, le président présente des éléments d'information, relativement au bilan des opérations de rattrapage appliquées à la suite du retour au travail des chargés de cours. Notamment, il mentionne que malgré les difficultés liées aux systèmes informatiques, les opérations se sont déroulées adéquatement. Un rapport détaillé sera présenté à une prochaine séance de la Commission des études.

CE-1032-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1032-5

CE-1032-5.1 Faculté de médecine – Département de nutrition CE-1032-5.1
- Modifications au programme de Baccalauréat en nutrition

A-33/1032^e/761, 761.1

La Commission reçoit Mme Marielle Ledoux, directrice, et Mme Irène Strychar, professeure titulaire, du Département de nutrition de la Faculté de médecine, pour la présentation du projet inscrit en rubrique.

Le projet présenté s'inscrit dans le cadre d'une refonte des programmes de premier cycle et de deuxième cycle en nutrition.

La modification proposée au programme de Baccalauréat en nutrition se pose en regard de divers objectifs, dont des objectifs liés à l'accentuation de la formation à la recherche, de la formation pratique et des contenus de formation en nutrition publique. Par ailleurs, ces objectifs répondent à des recommandations présentées dans le cadre de l'agrément du programme par l'ordre professionnel canadien *Diététistes du Canada*. Ces objectifs correspondent également aux orientations stratégiques de l'ordre professionnel des Diététistes du Québec, sur le rehaussement de la norme initiale de formation et des exigences relatives à l'attribution du droit de pratique.

En regard de l'atteinte des objectifs définis, la refonte proposée donne lieu au réaménagement de la structure et du répertoire de cours du programme ainsi qu'à la modification des méthodes d'enseignement (notamment les approches ARC et APP), et comporte l'introduction d'un cheminement *honor*, accessible à la troisième année du programme et défini selon des spécialisations données (dont la nutrition clinique et la nutrition publique). Le projet de modification a également tenu compte de l'apport du Centre Nutrium et du Centre de référence sur la nutrition humaine Extensio en tant que cadres de développement des activités de formation. La refonte du programme de Baccalauréat tient également compte de divers éléments de contexte, dont l'augmentation du nombre d'étudiants, les besoins de formation identifiés par les milieux de pratique –qui ont été consultés dans le cadre du processus de refonte–, et l'accentuation du développement d'activités interdisciplinaires.

La présentation reporte au formulaire consigné au document A-33/1032^o/761, lequel explicite la problématique, les lignes directrices et les objectifs de formation du projet, et présente les tableaux relatifs à la structure, aux dispositions réglementaires et au répertoire de cours du programme modifié. Des précisions sont apportées sur les modalités de cheminement dans le programme au cours des trois années de son déroulement.

Mme Maude Larente présente des questions sur le cheminement *honor*, sur le fait que les objectifs du cheminement proposé visent l'accès aux études avancées, alors que ce type de cheminement vise habituellement à initier les étudiants à la recherche, et sur le fait que l'accès au cheminement *honor* exige une moyenne cumulative de 3,5, alors que l'accès aux programmes de Maîtrise exige une moyenne cumulative de 3,3. En réponse, il est précisé qu'en visant à favoriser le passage aux études supérieures, le cheminement *honor* comporte des objectifs liés à l'initiation à la recherche, notamment par la possibilité de suivre deux stages ainsi que des cours de niveau 6000. Sur la moyenne cumulative exigée pour le cheminement *honor*, il est mentionné que celle-ci a été déterminée en fonction de la moyenne exigée pour l'accès à la Maîtrise, de manière à s'assurer que l'étudiant qui aura été admis au cheminement sera effectivement admissible au programme de Maîtrise. La moyenne exigée pour le cheminement *honor* a également été déterminée en fonction de la cote minimale de la moyenne des étudiants admis au programme de Baccalauréat.

M. Jean-Claude Breton s'informe si la diminution du nombre de crédits du programme de Baccalauréat découle d'exigences professionnelles, et si l'agrément de la formation est effectué au niveau du Baccalauréat ou au niveau du Baccalauréat complété par le programme de Maîtrise. En réponse, il est mentionné que si le nombre total de crédits du Baccalauréat a diminué, le nombre de crédits obligatoires a été augmenté, et des crédits sont attribués à des nouveaux stages à option. Par ailleurs, la durée des stages a été ramenée à une proportion mieux équilibrée par rapport au nombre de crédits attribués. Ces changements ont été pris en compte dans le processus d'agrément du programme. Par ailleurs, il est précisé qu'actuellement, l'agrément est exigé au niveau du Baccalauréat, et uniquement par l'organisme canadien; cependant, des changements sont attendus, notamment sur les exigences en regard du niveau de la formation.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée présente des questions sur le cheminement *honor*, s'informant si des ressources additionnelles seront nécessaires, et s'informant des objectifs recherchés par l'établissement de ce cheminement, notamment en regard de la poursuite des études au deuxième cycle pour les finissants du Baccalauréat. En réponse, les précisions suivantes sont apportées. Les ressources professorales disponibles au Département de nutrition dans les domaines

d'expertises couverts par le cheminement *honor* apparaissent suffisantes; l'établissement de ce cheminement ne nécessitera donc pas l'ajout de ressources. Relativement aux objectifs du cheminement en regard des études de deuxième cycle, il est mentionné que ces objectifs se posent en regard des domaines de spécialisation. Au nouveau du deuxième cycle, il importera d'assurer le développement d'activités de formation –dont des stages– dans des domaines de spécialisation, et dans le domaine de la nutrition en milieu hospitalier et en milieu industriel; ces développements permettront de disposer d'expertises qui ne sont pas nécessairement présentes au Département actuellement. Par ailleurs, la poursuite des études aux cycles supérieures n'est pas envisagée exclusivement en fonction du cheminement *honor*. Le Baccalauréat –qu'il soit ou non suivi selon le cheminement *honor*– est agréé par l'organisme professionnel canadien.

En réponse à une question présentée par M. Gilles Trudeau, sur les contenus de cours en gestion des ressources humaines, il est précisé que les contenus de ce cours ont évolué et se sont davantage développés en regard de la gestion de départements ou d'équipes de recherche.

Le vote est demandé en regard du projet présenté; la Commission procède au vote, et convient de l'adoption du projet, à la majorité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, une opposition étant inscrite,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat en nutrition, au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^e/761.

CE-1032-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1032-6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.8.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4, la Commission reçoit Mme Marielle Ledoux, directrice, et Mme Irène Strychar, professeure titulaire, du Département de nutrition de la Faculté de médecine.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 6.5 à 6.7, la Commission reçoit M. Patrick Du Souich, directeur du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine.

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault, présente le projet inscrit au point 6.8.

CE-1032-6.1

Faculté de médecine – Département de nutrition
- Modification à la structure et au répertoire de cours du
Microprogramme en nutrition

CE-1032-6.1

A-33/1032^e/756

Les projets de modifications aux programmes de deuxième cycle en nutrition – inscrits aux points 6.1 à 6.4– portent sur divers éléments, dont, principalement : le développement d'une formation spécialisée et avancée dans les domaines de la nutrition clinique et de la nutrition publique, ainsi que la mise à jour et le rehaussement des cours, afin de rencontrer les besoins de formation actuels et futurs dans le domaine de la nutrition. Les modifications proposées varient selon les programmes, mais, de manière générale, visent à mieux orienter les étudiants dans leur domaine de spécialité, en précisant les conditions d'admissibilité, les différentes formations offertes, et les connaissances et compétences développées selon le programme choisi.

Les modifications au Microprogramme en nutrition portent principalement sur la structure et le répertoire de cours du microprogramme. Notamment, le nombre de crédits de cours obligatoires passe de 4 à 6 crédits et le nombre de crédits de cours à option passe de 11 à 9 crédits,

et des réaménagements sont apportés aux blocs de cours de la structure et au répertoire de cours. La présentation reportée au formulaire consigné au document A-33/1032^e/756, lequel explicite les objectifs du projet et présente le tableau relatif à la structure du programme modifié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme en nutrition, au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^e/756.

CE-1032-6.2 Faculté de médecine – Département de nutrition CE-1032-6.2
- Modification au répertoire et à la structure du programme
de D.E.S.S. (nutrition)

A-33/1032^e/757

Les modifications proposées au programme de D.E.S.S. (nutrition) portent principalement sur la structure (réaménagement du nombre de crédits obligatoires, passant de 13 à 9, et du nombre de crédits à option, passant de 14 à 21) et sur le répertoire de cours, notamment par la mise à jour des contenus de cours et par la modification de cours et par le regroupement ou l'intégration de cours de 1 crédit à des cours de 3 crédits. La présentation reportée au formulaire consigné au document A-33/1032^e/757, lequel explicite les objectifs du projet et présente le tableau relatif à la structure du programme modifié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au répertoire et à la structure du programme de D.E.S.S. (nutrition), au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^e/757.

CE-1032-6.3 Faculté de médecine – Département de nutrition CE-1032-6.3
- Refonte du programme de M.Sc. (nutrition — professionnelle)

A-33/1032^e/758

Les modifications proposées au programme de M.Sc. (nutrition—professionnelle) comportent des réaménagements à la structure et au répertoire de cours du programme, définis en fonction des objectifs de formation recherchés. Notamment, les quatre options du programme actuel avec travail dirigé sont abolies –celles-ci n'ayant jamais été utilisées–, et une modalité avec stages est établie, en regard d'objectifs de formation liés à l'amélioration de la spécialisation des étudiants dans les domaines en développement de la nutrition (clinique ou publique). De nouveaux cours sont créés, en lien avec l'établissement de la modalité avec travail dirigé. La présentation reportée au formulaire consigné au document A-33/1032^e/758, lequel explicite les objectifs du projet et présente les tableaux relatifs au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme modifié.

En réponse à une question de M. Alexandre Beaupré-Lavallée sur les objectifs recherchés quant aux candidats admissibles au programme de M.Sc., les précisions suivantes sont apportées. Des aménagements avaient été apportés antérieurement aux conditions d'admissibilité, afin d'être en mesure de mieux la formation de base en nutrition acquise par les candidats, et afin de déterminer certaines exigences pour les candidats provenant d'autres domaines que la nutrition,

notamment en indiquant à ces candidats se suivre des cours de formation complémentaire. Les conditions d'admissibilité tiennent donc compte de cet aspect important de la formation de base dans la discipline et de la préparation des étudiants. M. Beupré-Lavallée s'informant si la diminution du nombre de crédits s'accompagnera d'une diminution du niveau des exigences, il est indiqué que le niveau d'exigences sera maintenu; par ailleurs, l'ajout de certains contenus de cours –notamment de cours de statistiques– permettra d'assurer une meilleure préparation en vue de la rédaction du mémoire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de M.Sc. (nutrition—professionnelle), au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^o/758.

CE-1032-6.4 Faculté de médecine – Département de nutrition CE-1032-6.4
- Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (nutrition — recherche)

A-33/1032^o/759

Les modifications au programme de M.Sc. (nutrition–recherche) portent, notamment, sur la structure du programme, par la modification des blocs de cours obligatoires et des blocs de cours à option, en vue d'ajouter spécifiquement 3 crédits de cours de méthodologie de la recherche et 3 crédits pour un cours de statistiques appliquées à la recherche; des modifications afférentes sont ainsi apportées au nombre de crédits de cours de cours obligatoires (passant de 4 à 9 crédits) et au nombre de crédits de cours à option (passant de 6 à 4 crédits), ainsi qu'au nombre de crédits attribués au mémoire (passant de 33 à 29 crédits). Le projet prévoit la création de cours de méthodologie qui seront utilisés pour l'ensemble des programmes de deuxième cycle. La présentation reportée au formulaire consigné au document A-33/1032^o/759, lequel explicite les objectifs du projet et présente les tableaux relatifs à la structure et au répertoire de cours du programme modifié.

En réponse à une question présentée par Mme Maude Larente, sur la possibilité que l'augmentation de la durée de la scolarité n'exerce un impact sur la durée des études, il est précisé que la préoccupation signalée est prise en compte par le Département, notamment par la définition de modalités d'encadrement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (nutrition—recherche), au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^o/759.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP souligne la qualité et la teneur du travail de refonte qui a été réalisé par le Département de nutrition, et félicite les responsables du projet de refonte.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification signale que le travail relatif au projet de refonte a été accompagné par la préparation d'un plan intégré de développement, lequel se penche sur les questions relatives aux ressources et à la planification.

La Commission remercie Mmes Marielle Ledoux et Irène Strychar, pour leur présentation des projets inscrits aux points 5.1 et 6.1 à 6.4; les invitées quittent la séance.

CE-1032-6.5 Faculté de médecine – Département de pharmacologie CE-1032-6.5
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire du programme de M.Sc. (pharmacologie); création d'une modalité avec travail dirigé à l'option « Pharmacologie clinique »

A-33/1032^o/762

Les projets inscrits aux points 6.4, 6.5 et 6.6 font l'objet d'une présentation générale.

Le projet relatif à la modification de l'option « Pharmacologie clinique » du programme de M.Sc. (pharmacologie) –par la création d'une modalité avec travail dirigé dans cette option, ainsi que les projets relatifs à la création d'un programme de D.E.S.S. et d'un Microprogramme en pharmacologie clinique s'inscrivent dans la définition d'une offre de formation structurée en pharmacologie clinique, plus particulièrement en regard des aspects de la formation portant sur l'utilisation des médicaments, l'accessibilité aux médicaments et les moyens d'améliorer la qualité de vie des individus et des populations. L'établissement de ces trois offres de formation permettra d'augmenter l'enseignement des connaissances de base sur les médicaments et sur leur utilisation, et ce, en s'adressant à tous les intervenants dans les soins de la santé, aux régulateurs et aux industriels. La présentation reporte au document A-33/1032^o/762, lequel explicite les objectifs des trois offres de formation, ainsi que la problématique relative au développement de ces offres de formation, dont le contexte et la justification des offres de formation, les clientèles visées, ainsi que la description des programmes définis. Le document A-33/1032^o/762 présente également les tableaux relatifs à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme modifié de M.Sc.; les tableaux relatifs aux programmes de D.E.S.S. et au Microprogramme sont décrits respectivement dans le document A-33/1032^o/763 et dans le document A-33/1032^o/764.

Relativement à la diminution du nombre de crédits de l'option du programme de M.Sc., des questions sont présentées par Mme Maude Larente et par M. Alexandre Beaupré-Lavallée, vérifiant si cette diminution du nombre de crédits donnera lieu à une diminution des exigences du programme, et s'il sera possible de compléter la rédaction du mémoire selon plusieurs étapes fractionnées. En réponse, il est précisé que le niveau des exigences du programme reste inchangé, et que la rédaction du mémoire sera circonscrite en une étape, de manière à éviter que la durée des études ne soit prolongée indûment. Par ailleurs, des modalités sont prévues afin de permettre un cheminement plus flexible. Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine reçoit les préoccupations présentées par les étudiants quant à la diminution du nombre de crédits. Par ailleurs, il explique qu'au-delà de cette préoccupation, une autre préoccupation s'est posée de manière plus accentuée, en regard de la diminution de la durée des études. On souhaite également bien préparer les étudiants aux exigences liées à la publication d'articles. Les exigences de formation restant constantes, l'attention porte davantage sur la définition d'une formation qui réponde adéquatement à ces exigences et sur la définition de mesures d'encadrement et de suivi.

Une question présentée par M. Michel Sarra-Bournet portant sur un document qui avait été déposé à la Sous-commission des études supérieures, sur la planification des ressources relatives aux projets présentés, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP indique que les questions relatives aux ressources ne sont pas traitées par la Commission des études, mais par le vice-rectorat-Planification. Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise que le vice-rectorat-Planification a pris connaissance du document mentionné, et que la planification relative à ces projets a pris en compte les ressources demandées; par ailleurs, un plan de développement a été présenté, en conformité des processus de planification.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire du programme de M.Sc. (pharmacologie) ainsi que la création d'une modalité avec travail dirigé à l'option « Pharmacologie clinique », au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^e/762.

CE-1032-6.6 Faculté de médecine – Département de pharmacologie CE-1032-6.6
- Création d'un programme de D.E.S.S. (pharmacologie clinique)

A-33/1032^e/763

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (pharmacologie clinique), au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^e/763.

CE-1032-6.7 Faculté de médecine – Département de pharmacologie CE-1032-6.7
- Création d'un Microprogramme en pharmacologie clinique

A-33/1032^e/764

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en pharmacologie clinique, au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1032^e/764.

La Commission remercie M. Patrick Du Souich, pour sa présentation des projets inscrits aux points 6.5 à 6.7; celui-ci quitte la séance.

CE-1032-6.8 École Polytechnique CE-1032-6.8
- Création d'un Microprogramme en hydrogéologie environnementale

A-33/1032^e/760

Le Microprogramme en hydrogéologie environnementale vise à assurer une formation de niveau avancé des aspects hydrogéologiques liés à la protection de l'environnement, notamment en ce qui a trait aux bonnes pratiques à suivre lors de la conception des sites d'enfouissement. Le microprogramme proposé 9 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option, et est constitué de cours existants. On prévoit recevoir de deux à cinq étudiants par année.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en hydrogéologie environnementale, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1032^e/760.

CE-1032-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1032-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1032-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1032-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 8 juin 2010, à 14 heures.

CE-1032-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1032-9

Le mandat de M. Jacques Frémont comme *provost* et vice-recteur–Affaires académiques se terminant le 31 mai prochain, il présidait aujourd'hui sa dernière séance de la Commission des études. M. Frémont souhaite remercier ses collègues dont le mandat se terminera également au 31 mai : le vice-*provost* et vice-recteur–Planification, M. Pierre Simonet, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP, Mme Louise Béliveau, le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, le doyen de la Faculté de musique, M. Jacques Boucher, et le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel D. Laurier. M. Frémont remercie également les membres de la Commission des études, de la Sous-commission du premier cycle et de la Sous-commission des études supérieures pour la qualité du travail réalisé à ces instances. M. Frémont remercie finalement la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, et la chargée de comité à la Commission des études, Mme Danielle Salvail, pour la qualité du travail de soutien assuré par le Secrétariat général.

La Commission exprime ses remerciements en en applaudissant.

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté tel que présenté le 8 juin 2010 – délibération CE-1033-2

La présidente

Le secrétaire

Hélène David

Alexandre Chabot